



COMMUNE DE BOREX

---

## Préavis N°36/2015

---

Au Conseil Communal de Borex

**Demande de crédit de 1'370'520.-  
destiné à financer le réaménagement du carrefour au centre du  
village de Borex ainsi que la réfection et le réaménagement de la  
route de Crassier jusqu'au chemin de Pétaney.**

Délégué municipal

**Daniel GALLAY, municipal**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## Préambule

En 2012, la Municipalité de Borex a mandaté le bureau d'urbanisme *Urbaplan* pour une étude portant sur les espaces publics et voies de circulation du village. La traversée du village d'Est en Ouest a été traitée en priorité. En effet, la construction des bâtiments du quartier *En Petaney* change profondément la physionomie de cet endroit qui, jusqu'à présent a été plutôt de caractère résidentiel périphérique si l'on considère les villas et petits immeubles sis du côté Nord de la route de Crassier.

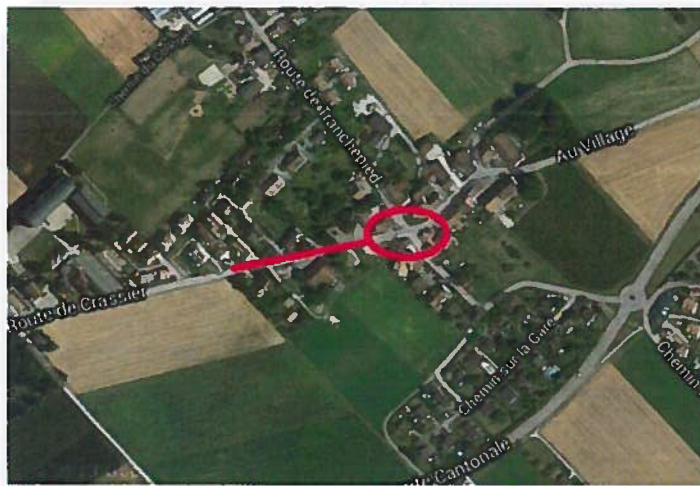
Afin de coordonner la réalisation du nouveau quartier et le projet de réaménagement de la traversée, le bureau *Urbaplan* a mené l'étude en étroite collaboration avec les architectes du plan de quartier.

L'étude du bureau *Urbaplan* a montré qu'un certain nombre d'aménagements étaient à réaliser sur la traversée du village, notamment pour ce qui concerne le tronçon de la route de Crassier compris entre l'extrémité Ouest du nouveau quartier *En Petaney* et le carrefour du centre du village - point de départ de la route de Tranchepied et du chemin de la Carrière - ainsi que carrefour proprement dit.

Pour des raisons de clarté ce préavis est présenté en deux parties distinctes:

1. Réfection et le réaménagement de la route de Crassier
2. Réaménagement du carrefour au centre du village.

Toutefois les travaux seront attribués à une seule et même entreprise, et seront réalisés en même temps.



## Situation générale actuelle

Malgré l'existence d'une route de contournement au Sud, la traversée du village subit aujourd'hui un trafic de transit relativement important, encouragé par l'aménagement existant de caractère routier et aggravé par la vitesse pratiquée. Toutefois, cet axe est également emprunté par de nombreux piétons se dirigeant vers les équipements publics situés sur la Commune de Crassier (équipements scolaires, de sports, etc.) ou vers les arrêts de bus. Ces usagers ne sont pas suffisamment sécurisés et se trouvent dans des situations d'inconfort, bien qu'ils traversent un environnement bâti.

Le futur quartier, équipé d'un parking souterrain, va générer un trafic local de véhicules accru tout en amenant de nouveaux usagers – piétons, ceci dans un nouvel environnement qui revêtira un caractère plus urbain. Dans ce contexte, la modération de la vitesse des véhicules, la continuité et la sécurisation des itinéraires piétonniers, ainsi que la création des conditions d'une vie sociale conviviale, sont les objectifs visés par le réaménagement de la route et des arrêts de bus sécurisés, identifiables comme tels, aux endroits pertinents, le tout dans une vision cohérente à l'échelle du village.

## 1.0 Route de Crassier

La route de Crassier, sur la portion qui longe le PPA *En Pétaney*, est actuellement fortement dégradée. Il s'agit d'une route rectiligne d'un gabarit de 5.50 m à 6 m, bordée côté Jura par un trottoir surélevé de 1.50 m de largeur et côté Lac par un trottoir franchissable démarqué par un rang de pavés, le cheminement des piétons étant sécurisé par des poteaux métalliques reliés par des chaînes. Quelques aménagements de modération ont été provisoirement créés sur cette route avec la mise en place de parking alterné.



## 1.1 Projet route de Crassier

Le projet, présenté ci-après et sur les plans annexés (cf. annexe 1), a été développé pour répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer et sécuriser les cheminements des piétons.
- Maintenir la route à un gabarit permettant d'assurer le passage des gros véhicules et des bus qui desservent Borex et d'autres villages ainsi que le collège secondaire de Borex-Crassier.
- Intégrer les aménagements mis en place dans le cadre du plan de quartier *En Pétaney*.
- Renforcer la cohérence et l'homogénéité sur l'ensemble du village.
- Modérer la vitesse sur la route de Crassier afin de maintenir un V85 à 50 km/h.

Note : La vitesse  $V_{85}$  définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des VL libres (non contraints par la circulation des autres véhicules).

## 2.0 Carrefour au centre du village

Le carrefour route de Tranchepied – chemin de la Carrière – route de Crassier – rue du Village a actuellement un gabarit très généreux. Le trafic est guidé par des îlots franchissables destinés à limiter les différentes trajectoires, toutefois cette configuration rend peu perceptible la présence du carrefour. Il est constaté régulièrement que des usagers, notamment sur l'axe rue du Village – route de Crassier, passent le carrefour sans même lever le pied. L'emplacement du passage pour piétons situé au début de la route de Tranchepied a posé également un problème de sécurité au vu de la vitesse relativement élevée des véhicules venant de la rue du Village et bifurquant sur la route de Tranchepied. Il a dû être déplacé, l'éloignant ainsi du carrefour.



## 2.1 Projet réaménagement du carrefour

Le projet, présenté ci-après et sur les plans annexés (cf. annexe 2), a été développé pour répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer et sécuriser les cheminements des piétons.
- Maintenir la route à un gabarit permettant d'assurer le passage des gros véhicules et des bus qui desservent Borex et d'autres villages ainsi que le collège secondaire de Borex-Crassier.
- Intégrer les aménagements mis en place dans le cadre du plan de quartier *En Pétaney*.
- Renforcer la cohérence et l'homogénéité sur l'ensemble du village.
- Modérer la vitesse et améliorer la sécurité au droit du carrefour Carrière-Tranchepied-rue du Village-route de Crassier.

Afin de vérifier que les aménagements projetés correspondent bien aux attentes et n'entravent pas de manière trop prononcée la fluidité du trafic, principalement en ce qui concerne celui des gros véhicules - bus en particulier -, une période d'essai est prévue. Un aménagement provisoire, réalisé au moyen de gabarits permettra ainsi de tester si les dimensions des tracés proposés conviennent.

### **3.0 Autres aménagements**

Dans le cadre de ce projet de réaménagement, la récolte des eaux claires du carrefour est revue et remise à neuf.

L'éclairage public est également revu sur l'intégralité de ce secteur avec des lampadaires LED de dernière génération.

Les différentes plantations sont mises en place dans le cadre du concept du bureau *Urbaplan*.

### **4. Emprises**

La réalisation de ce projet se fait en grande partie sur le domaine public existant ou sur les parcelles du plan de quartier *En Pétaney* appartenant à la Commune. Les emprises nécessaires sont toutefois réalisées par la mise en place de servitude de passage public à pied.

Une emprise supplémentaire est également nécessaire sur la parcelle n° 29, propriété Jean Varidel,, emprise qui correspond déjà à la situation actuelle mais qui ne fait pour le moment l'objet d'aucune servitude. Des discussions sont en cours entre la Municipalité et le propriétaire.

## 5. Coût des travaux

Le budget pour ces travaux a été établi par notre mandataire sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ces travaux feront l'objet d'une mise en soumission sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

### 1. Réaménagement de la route de Crassier

a. Travaux de génie civil, réfection et réaménagement de la route	530'000.00	
b. Travaux de génie civil réfection de la conduite ESP	35'000.00	
c. Travaux d'appareillage pour remplacement de la conduite ESP	32'000.00	597'000.00

### 2. Réaménagement du carrefour

a. Travaux de génie civil, réfection et réaménagement du carrefour	320'000.00	
b. Travaux de génie civil réfection de la conduite ESP	5'000.00	325'000.00

3. Adaptation de l'éclairage public 70'000.00

4. Adaptation du marquage et de la signalisation verticale 25'000.00

5. Aménagements paysagers, plantation 32'000.00

6. Honoraires pour études et direction des travaux 112'800.00

7. Travaux géométriques, servitudes, cadastrations 15'000.00

8. Divers et imprévus 92'200.00

---

Total du préavis 1'269'000.00

T.V.A. 8 % 101'520.00

---

Total général TTC Fr. 1'370'520.00

---

## Conclusion

L'aménagement retenu répond aux contraintes du plan de quartier *En Pétaney*, de la circulation privée et de celle des transports publics et scolaires, tout en privilégiant la qualité urbaine de cet axe en tant qu'espace public.

Ce projet permet de répondre aux objectifs visés, qui sont la création de conditions favorables à l'exercice des activités quotidiennes dans cette partie nouvellement centrale du village, soit la cohabitation des déplacements motorisés, des piétons, le fonctionnement et l'exploitation optimale des transports publics, l'exercice des pratiques sociales et commerciales, ainsi qu'une intégration réussie du quartier du Pétaney dans le périmètre construit du village. S'agissant d'un nouvel ensemble en discontinuité du tissu existant traditionnel du village, l'espace public est le lien, le fil rouge, entre les différents secteurs bâtis du territoire.

Le réaménagement de la route de Crassier avec un gabarit de 5.50 m, ainsi que la réalisation de deux larges trottoirs de part et d'autre de la chaussée, accompagnés de plantations et d'éléments de modération de trafic, permettent d'assurer le passage des transports publics et des usagers tout en sécurisant les piétons.

Le réaménagement du carrefour permet, par la diminution de son gabarit, un recentrage de la zone du carrefour tout en brisant la ligne rue du Village – route de Crassier, actuellement trop prioritaire. Ceci pour inciter les usagers à utiliser le chemin de la Carrière et leur permettant ainsi de rejoindre en toute sécurité la route cantonale au droit du giratoire existant.

Les surfaces ainsi libérées permettent d'aménager des espaces publics qui viendront agrémenter ces prochaines années le reste de cet axe de communication du village.

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### Le Conseil communal de Borex

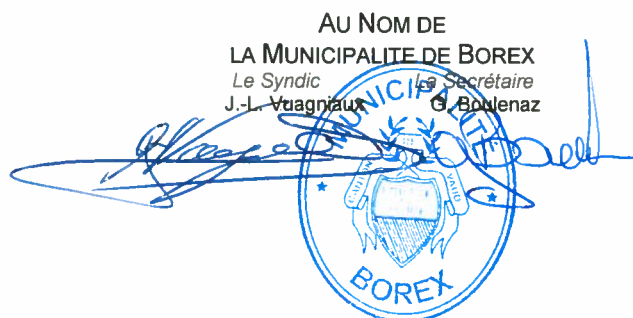
- Dans sa séance du lundi 19 janvier 2015 ;
- Vu le préavis municipal N° 36/2015;
- Ouï le rapport de la commission de gestion;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### Décide

1. **d'approuver** le préavis d'investissement N° 36/2015:  
Demande d'un crédit de Fr. 1'370'520.- destiné à financer le réaménagement du carrefour au centre du village de Borex ainsi que la réfection et le réaménagement de la route de Crassier jusqu'au chemin de Petaney.
2. **d'accorder** un crédit de Fr. 1'370'520.-
3. **de financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'endettement de la législature 2011-2016
4. **d'amortir de la manière suivante:**
  - le montant de Fr. 670'520.- sur une période de 10 ans à raison de 67'052.- par année, pour la première fois au budget 2016, par le compte 430.331.1
  - le montant de Fr. 700'000.- en une seule fois par le compte 430.332.1 par prélèvement au fonds de réserve "Travaux futurs" 9282.001.
5. **charges d'exploitation**, cet investissement ne génère pas d'autres charges supplémentaires, sauf les imputations interne des intérêts.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 19 janvier 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE  
LA MUNICIPALITE DE BOREX  
Le Syndic J.-L. Vuagniaux Le Secrétaire G. Boulenaz



Annexes: Plan général des travaux A3

Annexe 1 descriptif du réaménagement de la route de Crassier

Annexe 2 descriptif du réaménagement du carrefour